

AVIS DE RECRUTEMENT

La Commission Vérité, Justice et Réconciliation (CVJR) est l'organe indépendant créé par le Gouvernement du Mali, chargée de contribuer à l'instauration d'une paix durable à travers la recherche de la vérité, la réconciliation, la consolidation de l'unité nationale et des valeurs démocratiques.

Pour la mise en œuvre de ses activités, la CVJR a mis en place six (6) antennes régionales :

- **Bamako pour le District de Bamako et les Régions de Kayes et Koulikoro ;**
- **Ségou pour les Régions de Ségou et Sikasso ;**
- **Mopti pour la Région de Mopti ;**
- **Tombouctou pour les Régions de Tombouctou et Taoudénit ;**
- **Gao pour les Régions de Gao et Ménaka ;**
- **Kidal pour le Région de Kidal.**

Dans le cadre du renforcement de ses effectifs, la Commission recrute pour les postes suivants :

I. Postes de Conseillers régionaux réparations et appui aux victimes pour les Antennes de Ségou, Mopti, Tombouctou, Gao et le District de Bamako.

a) Tâches principales des conseillers régionaux :

Sous la supervision du chef d'antenne, le Conseiller régional réparations et appui aux victimes est chargé de :

- recueillir les besoins des victimes et des populations en matière de réparations ;
- contribuer à évaluer la gravité des dommages physiques et moraux subis et proposer des mesures adaptées ;
- définir les moyens et outils permettant la réadaptation et de réinsertion sociale des personnes, en lien avec les associations de victimes sur le terrain ;
- signaler les victimes qui sont dans un besoin urgent afin de veiller à la mise en œuvre de réparations adaptées ;
- prendre en compte les spécificités du genre et les besoins des groupes vulnérables ;
- participer à l'organisation des audiences publiques et privées des victimes et prévoir leur soutien psychologique, médical, émotionnel et social avant, pendant, et après les auditions, en lien avec les associations de la société civile et les associations de victimes ;
- maintenir des contacts réguliers avec les associations de victimes et de la société civile, notamment pour l'identification des personnes pouvant apporter leurs témoignages.

b) Qualifications requises

- être titulaire d'un diplôme d'études supérieures (Bac + 4) en droit, psychologie, médecine ou en sciences sociales ;
- avoir une expérience pratique et pertinente de plus de cinq (5) ans ;
- avoir des compétences en droit international humanitaire et en droit international des droits de l'homme ;
- bonne connaissance de la région attitrée, de ses populations et de ses coutumes ;
- bonne connaissance du mandat de la CVJR et des droits de l'homme.

II. Postes de Conseillers régionaux sensibilisation et réconciliation pour les Régions de Ségou, Mopti, Tombouctou, Gao et le District de Bamako

a) Tâches principales :

Sous la supervision du chef d'antenne, le Conseiller régional sensibilisation et réconciliation est chargé de :

- Mettre en œuvre au niveau local les dispositions relatives à la stratégie de sensibilisation de la CVJR ;
- Favoriser le pardon et la réconciliation dans le respect des manuels de procédures et de la volonté des victimes ;
- Suggérer des mesures et des mécanismes pour mémoriser les actes de violations commises dans la localité concernée ;
- Formuler les suggestions et procédures capables de renforcer la construction démocratique et contribuant à la création de l'Etat de droit ;
- Contribuer au retour des réfugiés et des personnes déplacées en favorisant la confiance.

b) Qualifications requises

- être titulaire d'un diplôme d'études supérieures (Bac + 4) en communication, sociologie, anthropologie ou sciences humaines ;
- avoir une expérience pratique et pertinente d'au moins de cinq (5) ans si possible relative aux droits de l'homme et au droit des réfugiés ;
- bonne connaissance du mandat de la CVJR et du droit international des droits de l'homme;
- bonne connaissance des problématiques et expérience préalable auprès des populations déplacées ou réfugiées ;
- bonne connaissance des enjeux locaux, y compris des conflits inter ou intracommunautaires et des règlements traditionnels des différends.

III. Postes de preneurs de dépositions pour les Régions de Ségou, Mopti, Tombouctou, Gao et le District de Bamako

a) Tâches principales :

Sous la supervision du chef d'antenne, les preneurs de déposition auront pour activités principales :

- remplir les formulaires de témoignage des victimes, témoins et responsables des graves violations de droits de l'homme ;

b) Tâches spécifiques :

- aller auprès des victimes, témoins, et tout interlocuteur pour recueillir les informations relatives aux violations entrant dans le cadre du mandat de la CVJR ;
- maintenir des relations de confiance avec les associations de victimes et les organisations de la société civile afin de favoriser l'accès aux témoins ;
- remplir précisément les formulaires de déposition fournis et ajouter toute autre information jugée nécessaire aux enquêtes ;
- recueillir le récit des interlocuteurs, par écrit et / ou par audio ;
- accomplir toute autre tâche nécessaire à la recherche de la vérité.

c) Qualifications requises

- être titulaire d'un diplôme d'études supérieures (Bac + 4) ;

- excellentes capacités d'écoute et de contact humain ;
- bonnes capacités rédactionnelles et d'écriture ;
- connaissance du terrain et des langues locales ;
- bonne connaissance de la région attirée, de ses populations et de ses coutumes ;
- bonne connaissance du mandat de la CVJR et des droits de l'homme ;

Conditions particulières exigées pour tous les postes :

- être de nationalité malienne ;
- être âgé (e) de 25 ans au moins ;
- être en bonne santé physique et mentale ;
- être disponible pour les déplacements à l'intérieur des localités ;
- accepter de travailler à tout moment et sous pression ;
- ne pas être impliqué (e) dans les violations de droits de l'homme ;
- être libre de tout engagement.

Composition des dossiers de candidature :

Les dossiers de candidature sont constitués des pièces suivantes :

- demande timbrée à 200 FCFA ;
- copie de l'extrait d'acte de naissance ;
- copie du certificat de nationalité ;
- copie certifiée conforme du diplôme ou de l'attestation de diplôme ;
- curriculum vitae (CV) détaillé.

Les dossiers seront déposés sous pli fermé à l'antenne régionale du District de Bamako de la Commission Vérité, Justice et Réconciliation, sise à Sotuba et aux Gouvernorats des Régions de Ségou, Mopti, Tombouctou et Gao. **au plus tard le lundi 03 Octobre 2016 à 17 h 30 mn.**

Durée du poste :

La durée des postes de preneurs de déposition est de un (1) an.

NB :

- Les dossiers incomplets, non conformes ou parvenus hors délai, ne seront pas examinés. Seuls les candidat (e)s présélectionné(e)s seront invité (e)s pour le test écrit.
- Les candidats admissibles seront invités à fournir le casier judiciaire pour leur embauche. La non satisfaction de ce point entraînera l'élimination du candidat.
- Les épreuves écrites et orales seront organisées par les équipes de la CVJR dans chacune des régions à partir du 10 octobre 2016.
- *La candidature des femmes est encouragée.*

Bamako, le 19 septembre 2016
P/LE PRESIDENT DE LA CVJR/PO
LE SECRETAIRE GENERAL
Lt. Colonel Abdoulaye MAKALOU